



Dégradation volontaire sur véhicule

Par **sam1984**, le **06/04/2016** à **15:42**

bonjour rnpour commencer, je ne sais pas si je suis dans la bonne rubrique pour m'aiguiller dans mes démarches alors désolée si ce n'est pas le cas.rnrnvoici les faits :rndimanche vers 6h du matin, mon mari tombe en panne en rentrant du travail à 10 minutes de chez nous. il contacte un copain à lui qui le ramène jusque chez nous prendre notre 2nd véhicule qui a une boule de tractage. en revenant sur le lieu de la panne, ils trouvent 3 jeunes hommes en train de dégrader la voiture. ils les interpellent, font venir la police : s'en suit arrestation, audition et dépôt de plainte. Petite précision, la voiture est en sale état : rétroviseurs cassés, toit enfoncé, vitre brisée, clignotants cassés.rnla police a embarqué notre véhicule vandalisé pour prise d'empreintes...rnrnle hic, c'est qu'aujourd'hui nous recevons le coup de fil de notre assureur qui nous dit qu'il ne peut rien faire pour cette affaire. en effet, nous sommes assurés au tiers pour ce véhicule. rnrnque devons nous faire au niveau des démarches ? faut il prendre un avocat ?rnnous sommes un peu perdus et pris au dépourvu. rnrnmon mari a besoin d'une voiture pour travailler, la mienne n'étant pas en état pour assumer des allers retours quotidiens. on nous a dit que les procédures sont longues.rnrnque nous conseillez vous svp ?rnmerci d'avance pour votre réponse

Par **morobar**, le **06/04/2016** à **16:39**

Lors du dépôt de plainte vous avez du vous constituer partie civile.rnMais vous ne recevrez pas un sou avant des années, en admettant qu'un des lascars soit solvable.rnUn avocat vous sera de bon conseil, encore que si votre véhicule n'est assuré qu'au tiers c'est certainement au vue de sa valeur.rnC'est le moment de consulter vos assureurs en protection juridiques, si vous en avez (souvent avec la carte bancaire).

Par **sam1984**, le **06/04/2016** à **17:35**

merci de votre réponse. non mon mari ne s'est pas constitué partie civile, nous venons de le découvrir en lisant le dépôt de plainte -c'est annoté sur la fin- car le sujet n'a pas été abordé sur place. pour ce qui est du véhicule, effectivement, c'est un safrane de 1995. en fait, le temps qu'une procédure se mette en route et les frais que nous devons engager pour nous donne envie de renoncer. il y a comme un sentiment d'injustice...

Par **morobar**, le **06/04/2016** à **18:06**

Portez vous tout de même partie civile, mais faites une croix sur des résultats rapides. Je comprends le sentiment d'injustice. La justice n'est pas laxiste, mais les peines courtes ne sont jamais exécutées, et les indemnités rarement versées. vérifiez si avec votre carte bancaire, vous ne bénéficiez pas d'une assistance juridique.

Par **sam1984**, le **06/04/2016** à **19:04**

ok merci, je pense que nous allons le faire et je vérifierai aussi pour l'assistance juridique. merci à vous pour votre disponibilité